



frais de maison de retraite déductibles du passif de succession

Par **domi 06**, le **02/10/2012 à 16:53**

Ma mère est décédée depuis le mois d'avril et je dois acquitter les droits de succession à la fin de ce mois ci

J'ai payé à la maison de retraite une somme très importante de 2009 à 2012 et je pensais pouvoir en être remboursée dès la vente de la maison de ma mère

Malheureusement cette vente fait l'objet d'un procès depuis 2 ans et j'aimerais savoir si cette somme 'avancée' est déductible du passif de la succession ce qui me semblerait logique

Je précise que je suis fille unique

Avec mes remerciements pour votre réponse